

*Péto-Canada*

Si vous prenez ces articles ensemble, et je crois important que les députés comprennent bien, cette société n'aura peut-être pas seulement 500 millions de capital sous forme d'actions ordinaires. Elle aura également pour un milliard d'actions privilégiées. Ces actions privilégiées pourront ne donner lieu à aucun dividende. Si, au lieu d'avoir des actions privilégiées, la Couronne décide d'accorder des emprunts à cette société, le résultat sera le même, l'emprunt pourra être sans intérêt.

Le bill prévoit d'accorder à la société 1.5 milliard de fonds publics sous forme d'actions ordinaires, d'emprunts ou d'actions privilégiées. Toutefois, rien n'obligera à verser le moindre intérêt, dividende ou autre au Trésor canadien.

Pensez à l'importance des sommes en cause. A 10 p. 100 d'intérêt, 1.5 milliard rapporterait à l'heure actuelle \$150,000,000 par an. Si nous autorisons l'établissement de cette société, le ministre ou son successeur pourra décider d'investir ce capital dans la société s'il peut s'entendre avec le ministre des Finances (M. Turner) et les autres membres du cabinet. Ce capital pourra n'être grevé d'aucun intérêt, dividende ou autre charge. Cela veut dire que Petro-Canada peut, en fait, perdre \$150,000,000 par an sans que son bilan n'en fasse état. Voilà exactement ce qui se passerait si on laissait la société constituer son capital comme le prévoit le bill.

Il est question ici de 500 millions de dollars en actions ordinaires et d'un milliard de dollars en actions préférentielles ne donnant lieu à aucun dividende. Voyons quel est le capital de certaines autres sociétés de la Couronne. La Banque du Canada a environ 5 millions de capital. Air Canada se contente d'un capital d'environ 25 millions. Les autres sociétés de la Couronne disposent, pour la plupart, de capitaux comparables. Pourquoi celle-ci a-t-elle besoin de conditions de faveur comme celles que prévoient ces articles? Ainsi, la Société du crédit agricole a environ 1.5 milliard de dollars en prêts en souffrance. C'est le trésor qui fournit la plus grande partie de ces fonds et, à son tour, la Société du crédit agricole doit payer au trésor environ 7 p. 100 d'intérêt. Si cette Société se voyait appliquer le principe que le ministre veut nous faire accepter pour Péto-Canada, il s'ensuivrait que la Société du crédit agricole consentirait aux cultivateurs canadiens des prêts presque exceptés d'intérêt.

● (2130)

Pour cette raison, nous devons certes nous demander pourquoi on devrait placer Péto-Canada dans cette situation privilégiée. Pourquoi devrait-elle pouvoir obtenir 1.5 milliard de dollars sans intérêt tandis que d'autres sociétés de la Couronne doivent payer le taux courant? Les députés constateront que dans notre amendement nous disons simplement que les avances, qu'il s'agisse d'actions privilégiées ou de débiteures, doivent porter intérêt au taux qu'établit le ministre des Finances (M. Turner) tous les trimestres. C'est tout ce que nous demandons, et à vrai dire, le ministre ne devrait pas hésiter à accepter une telle proposition. Si le gouvernement veut imposer un droit, et que ce droit est effectivement établi, pourquoi le gouvernement s'opposerait-il à l'inscrire dans le bill même? Je crois que c'est une façon très commode pour le gouvernement de régler une situation qui sera difficile dès le début.

J'ai parlé de la Société du crédit agricole. On pourrait mentionner bien d'autres sociétés.

**Une voix:** Et la Banque du Canada?

[M. Stevens.]

**M. Stevens:** Le député parle de la Banque du Canada. Comme je l'ai dit, le capital de la Banque du Canada est de 5 millions et ses relations me paraissent excellentes avec le ministre des Finances.

Prenons le cas de la Banque fédérale de développement. Cette société doit payer les taux d'intérêt courants pour l'argent qu'elle reçoit du Trésor. Si elle ne payait pas les taux courants, les petits entrepreneurs, en théorie tout au moins, pourraient obtenir des prêts de la Banque fédérale de développement à des taux d'intérêt égalant à peu près la moitié de ceux qu'ils paient actuellement.

La SCHL est une autre société dont le capital est assez mince mais qui se finance par des emprunts auprès du Trésor et qui verse les taux courants. Si la SCHL n'avait pas à payer d'intérêts au trésor fédéral et si elle pouvait jouir des avantages qu'on prévoyait pour Péto-Canada, les taux d'intérêt hypothécaire que les Canadiens versent à cette société seraient à peu près de 20 p. 100 inférieurs aux taux courants. Voilà pourquoi nous croyons que notre amendement est juste. Si le gouvernement veut absolument que le capital de cette société soit de 1.5 milliard, il devrait tout au moins convenir que cet argent rapporte un intérêt comparable à celui que paient les autres sociétés de la Couronne.

Pour établir le bien-fondé de cet amendement aux yeux des députés d'en face et surtout du ministre, je voudrais parler de ce fabuleux milliard d'épargne qui aurait été réalisé entre le budget de novembre, les prévisions budgétaires et le budget du 23 juin, comme le gouvernement essaye d'en convaincre les Canadiens. C'est une série d'astuces et le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) l'a justement confirmé aujourd'hui quand il a fourni les détails de ce que sont, d'après lui, ces réductions de dépenses d'un milliard de dollars. Cependant, à l'examen des propos du ministre, on découvre des choses intéressantes. D'abord, en ce qui concerne le projet Péto-Canada, le montant réel de la réduction prévue est de 40 millions de dollars. Cela me semble étrange, car le président du Conseil du Trésor à qui on a demandé en comité s'il y avait des crédits prévus dans les prévisions budgétaires courantes pour la création de Péto-Canada, nous a d'abord répondu qu'il ne savait pas, ensuite qu'il ne le pensait pas. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a donné la même réponse. Il n'était pas certain que des crédits aient été prévus dans les prévisions actuelles. Le ministre des Finances (M. Turner) ne savait pas si le budget actuel prévoyait quoi que ce soit pour Péto-Canada. En bref, on nous a dit au comité qu'il était peu probable qu'il y ait des crédits pour Péto-Canada dans les prévisions budgétaires de l'année financière en cours.

Une autre fois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré devant le comité de l'énergie que, selon lui, on n'aurait pas besoin de plus d'un million de dollars pour faire démarrer la société Péto-Canada cette année. Pourquoi parle-t-on alors de 40 millions? D'où ce chiffre vient-il? Je ne pense pas qu'on se soit jamais entendu sur un tel chiffre. Il s'agit d'un chiffre qui a été avancé à un stade de la planification concernant les projets futurs de dépenses du gouvernement; celui-ci s'est saisi de cela, comme des autres demandes des ministres, pour donner l'impression que, d'une façon ou d'une autre, il réduit ses dépenses.